

JUSTICE, POUVOIR ET COMMUNICATION

IFRA ~ Les Cahiers, N° 27

IFRA

Les Cahiers

Numéro spécial / special edition

n° 27

janvier-mars 2005

Positions de thèses

Hautes terres, territoires et gestion des ressources

Rural et urbain

Etudes urbaines

Réseaux

Justice, pouvoir et communication

L'objet ethnologique « relations à plaisanteries » dans l'espace est-africain (Tanzanie)

De la construction savante d'une coutume à la restitution des situations sociales de l'utani

Marie-Aude FOUERE

L'expression générique de « relations à plaisanteries » est apparue en ethnologie au début du 20^{ème} siècle. Elle a été utilisée pour désigner des pratiques sociales variées, géographiquement éloignées, que le comparatisme fonctionnaliste des années 1940 s'est empressé d'unifier au vu de leur similarité structurelle. Longtemps cantonnées dans le champ disciplinaire de l'ethnologie, où elles se sont imposées comme un classique des monographies à partir des années 1960, ces pratiques sont en passe de devenir un des grands thèmes politiques rassembleurs dans l'Afrique de ce début de siècle. À la recherche d'un fondement proprement africain du lien social, nombre d'intellectuels et d'hommes politiques voient en effet dans les relations à plaisanteries un savoir endogène à promouvoir dans la prévention des conflits interethniques.

Utani en Tanzanie, *banungwe* en Zambie, *senankuya* au Mali, *dendiragaa* au Burkina Faso : ces termes constituent quelques exemples parmi la multitude de désignations locales, parfois strictement régionales, d'autres fois transnationales, qui ont été regroupées sous le concept de « relations à plaisanteries » au vu de la grande similarité des pratiques qu'ils désignent. Selon la définition classique qui se développe en ethnologie et trouve son apogée dans les travaux fonctionnalistes des années 1950, l'expression « relations à plaisanteries » renvoie à des rapports spécifiques qui s'instaurent soit entre certains membres d'un même groupe de parenté, soit entre clans, soit entre ethnies. Ces relations impliquent l'adoption de comportements particuliers, qui comprennent l'énonciation de plaisanteries ou de moqueries et l'exécution d'actes d'entraide. Ainsi, les textes ethnologiques portant sur la parenté à plaisanteries en Tanzanie indiquent qu'un petit-fils peut appeler sa grand-mère « ma

femme » et une petite-fille son grand-père « mon mari ». En retour, un grand-père appelle sa petite-fille « ma femme » et une grand-mère son petit-fils « mon mari ». Un homme peut plaisanter avec son oncle maternel, se moquer de lui et lui voler des affaires. Dans le second type de relations à plaisanteries distingué par l'ethnologie classique, les membres de lignages ou de clans liés se doivent entraide ou assistance dans les moments difficiles. Les partenaires à plaisanteries conduisent les funérailles d'un membre du groupe avec lequel ils sont liés. Ils participent aux dépenses, creusent la tombe et enterrent le mort ; ils préparent la cuisine et nettoient la maison de la famille endeuillée. Certains auteurs précisent que les partenaires à plaisanteries sont présents lors de la cérémonie d'investiture des chefs de clan avec lesquels ils ont établi des relations à plaisanteries. Ils effectuent en outre les rites funéraires de ces chefs. La caractéristique la plus marquant de ces rapports renvoie aux comportements des partenaires à plaisanteries. Quand ces derniers se rencontrent, ils s'insultent ou se raillent, et peuvent aller jusqu'à l'injure ou aux coups. Tout individu peut entrer chez son partenaire à plaisanteries, boire les réserves de bière et se servir dans les stocks de nourriture. Les mêmes comportements ont été répertoriés par les premiers observateurs dans le cadre des relations à plaisanteries entre groupes ethniques. Ce sont les relations à plaisanteries interethniques qui sont principalement discutées dans la thèse.

L'adoption d'un point de vue déconstructiviste permet de dévoiler les présupposés essentialistes, a-historiques et a-politiques qui sous-tendent la notion de « relations à plaisanteries ». En effet, cette catégorie ethnologique repose sur une conception normative de la société, selon laquelle les normes sociales sont le moteur des actions individuelles, agissant tel un pouvoir de coercition sur les pratiques individuelles. Ce qu'ignore cette perspective normative, c'est le hiatus entre théorie et pratique. Recourir au vocabulaire du droit est une facilité stylistique et stratégique qui évite d'avoir à étudier non pas ce que les individus disent faire, mais ce qu'ils font. Si la perspective juridique a été décisive dans l'avènement du paradigme structuralo-fonctionnaliste en ethnologie (perspective adoptée par Radcliffe-Brown), elle a aussi alimenté les théories symbolistes, en particulier dans l'approche proposée par Marcel Griaule. En second lieu, ce type d'approche promeut un schème essentialiste qui fait des groupes sociaux des entités homogènes aux caractéristiques immuables. Enfin, il se caractérise par un déni de l'histoire et un refus de prendre en compte les rapports de force entre groupes sociaux. Ainsi, il insiste

sur le bon fonctionnement du groupe (que ce soient le clan, la caste ou l'ethnie), sur la reproduction des modes d'organisation et des représentations qui le fondent, passant sous silence les dysfonctionnements, la conflictualité et les stratégies de légitimation du pouvoir. La société est perçue comme une entité homogène, sans clivages entre groupes, sans points de rupture ni heurts entre générations, entre hommes et femmes, entre regroupements sociaux autour d'intérêts propres. Dans cette optique, les relations à plaisanteries ne seraient donc rien de moins qu'une « coutume » ou une « tradition » dans le sens classique du terme, c'est-à-dire une institution transmise telle quelle au cours du temps sans jamais subir d'inflexions.

Un aperçu des difficultés rencontrées sur le terrain pour saisir l'usage du concept swahili d'*utani*, classiquement traduit par « relations à plaisanteries », et les formes de mise en œuvre des pratiques qu'il désigne vient étayer cette entreprise réflexive sur une catégorie ethnologique savante. L'ensemble des propos qui m'ont été tenu sur l'*utani*, et l'ensemble des assignations du terme *utani* à des situations d'interaction, présentent par endroit une parfaite concordance avec les données ethnographiques textuelles. Mais ils se caractérisent aussi par des variantes, des contradictions, des zones de flous, brefs des multiplicités discursives et pratiques que les écrits ethnologiques classiques tendent à gommer. Je m'appuie sur trois types de matériaux pour attester des multiplicités discursives auquel le terme *utani* donne lieu. En premier lieu, je relate une partie de mon expérience de terrain, et souligne ma perplexité face aux emplois de terme *utani* par les acteurs locaux. Je cite des écrits swahilis modernes (journaux principalement) qui témoignent d'un usage de ce terme très différent de celui qu'évoquent les écrits ethnologiques. Enfin, je passe en revue les variations dans les définitions du terme *utani* dont attestent les dictionnaires de swahili. A partir de ces différents lieux, je mets en lumière le hiatus qui existe entre définition ethnologique et définitions locales du terme *utani*, hiatus qui m'amène à poser quelques hypothèses explicatives discutées dans la suite du travail.

Un retour historique sur les rapports entretenus par les unités socio-politiques de Tanzanie permet de se dégager de la catégorie savante de « relations à plaisanteries » et de reconstituer les logiques de l'émergence et de la reproduction des pratiques auxquelles elle renvoie. Il apparaît qu'à l'époque précoloniale, ces relations, nées des frictions constantes entre unités socio-politiques, se caractérisaient par une dissymétrie dans la détention du pouvoir. Elles renvoyaient plus

particulièrement aux formes d'association locales et fluctuantes entre les groupes détenteurs du pouvoir militaro-politique et les groupes faiblement organisés. En couplant les informations disponibles sur les modes d'organisation sociale des populations de Tanzanie, on est amené à affirmer que les pratiques aujourd'hui désignées par l'appellation *utani* doivent être conçues comme des compromis *locaux* et *fluctuants*, entre des groupes eux-mêmes *mobiles* (dans un sens géographique, mais aussi morphologique). Elles sont bien plus liées aux situations de contact conflictuel entre membres de groupes étrangers, situations où transparaissent des rapports de force variables, qu'elles ne sont le résultat de la passation d'alliances codifiées. En outre, les supposés contractants n'étaient pas sur un pied d'égalité, comme le suggère pourtant les reconstructions historiques des ethnologues précédents. C'est à la suite de stratégies, mises en place soit par le plus faible dans le but de n'être pas entièrement assimilé ou détruit, soit par le plus fort pour légitimer sa prise de pouvoir sur des dépendants, que de tels pactes ont pu prendre forme. On peut donc dire que les relations à plaisanteries sont déterminées par la construction politique des groupes sur une aire géographique aux contours flous. Elles sanctionnent l'état des relations inégalitaires à un moment donné dans un espace donné. En outre, les relations d'*utani* n'ont pas aboli l'asymétrie des rapports de pouvoir qui les fondent, mais ont au contraire permis de reproduire ces rapports inégalitaires en maintenant les groupes dans leurs positions respectives. À l'époque coloniale, les relations à plaisanteries se sont perpétuées à travers les réaménagements des rapports de force entre les sociétés locales. Elles ont aussi connu un processus de fixation suite à leur codification juridique et à l'appropriation des catégories ethniques imposées par le colonisateur. Le cas particulier de l'espace Uluguru, dans la région de Morogoro en Tanzanie, illustre localement les analyses précédentes présentées à l'échelle de l'espace est-africain.

Une analyse inspirée des travaux de l'anthropologie linguistique vient dévoiler les logiques identitaires et les rapports de pouvoir qui se trouvent au cœur des interactions présentes. L'observation des situations d'interaction montre que les relations à plaisanteries puisent dans les référents identitaires classiques de l'espace social dans lequel elles sont mises en œuvre, en même temps qu'elles constituent une modalité des positionnements identitaires individuels et collectifs. Contre l'idée que les identités seraient des entités figées, transmises telles qu'elles au cours d'une histoire sans histoire, on constate qu'elles se caractérisent par des assignations au présent qui les produisent et

les reproduisent à chaque rencontre entre locuteurs. En second lieu, la réactualisation des frontières des groupes, c'est-à-dire l'assignation de l'interlocuteur dans une catégorie donnée, permet de reproduire les schèmes de pouvoir passés pour les adapter à la situation présente. Dans le cadre des relations à plaisanteries, les individus jouent avec les modes de relations hiérarchiques passées entre les groupes ethniques et claniques, mais aussi professionnels, nationaux, etc., et les réactualisent pour définir les relations hiérarchiques contemporaines. En Tanzanie, la référence aux rapports de pouvoir passés, historiques ou fictifs, entre les groupes ethniques est une pratique courante dans l'*utani*. Elle sert de fondement pour réaffirmer une position de dominant, ou pour contrecarrer les tentatives d'un des locuteurs de se poser comme dominant.

Enfin, le travail de thèse s'achève par une réévaluation de l'usage de la thématique des « relations à plaisanteries » dans l'espace public actuel. On défend l'idée que les caricatures politiques et le comique de la dérision s'inspirent des pratiques de relations à plaisanteries pour dénoncer les rapports de force qui s'exercent entre les différents niveaux de la société tanzanienne. En outre, depuis une petite dizaine d'années, on constate l'émergence d'un discours politique local qui a récupéré la construction conceptuelle savante de « relations à plaisanteries » pour mettre en lumière l'existence de mécanismes indigènes anciens (les « savoirs locaux ») de règlement des conflits et de promotion de la solidarité interethnique. Cet argumentaire selon lequel les pratiques nommées *utani*, *senankwya*, *dendiragu*, etc. constituent des modes traditionnels de résolution des conflits repose sur la réappropriation de la construction ethnologique des relations à plaisanteries comme « tradition africaine » et sur leur réactualisation aux enjeux présents.

En d'autres termes, les observateurs sont aujourd'hui les témoins du processus de construction d'une « néo-tradition ». Les pratiques de relations à plaisanteries, multiples et fluides, au cœur de la production et de la reproduction des frontières identitaires, sont en instance d'être institutionnalisées par les discours savants. La lecture univoque d'une histoire africaine mythifiée rend légitime cette institutionnalisation, cette réification des façons de faire locales, et affiche clairement ses objectifs idéologiques. Faisant fi non seulement de la réalité historique des lieux d'émergence ponctuels de ces relations et des ressorts politiques qui les sous-tendent, mais aussi de leurs conditions opératoires en situation, à savoir l'existence de hiérarchies identitaires et politiques, nombre d'intellectuels et

d'hommes politiques réduisent les relations à plaisanteries à des mécanismes d'évacuation des tensions psychologiques et sociales, à mi-chemin entre l'obédience à la théorie fonctionnaliste et la fidélité à la théorie symboliste. La puissance structurante de la « bibliothèque coloniale » sur la pensée africaine moderne est donc bien visible dans le cas des discours sur les relations à plaisanteries. Une majorité d'intellectuels et d'hommes politiques semblent se contenter de s'approprier des discours pré-constitués, qui leur indiquent les limites de ce qui peut être énoncé. Le rôle de cette nouvelle catégorie dans la construction discursive et pratique des Etats-nations d'Afrique est une piste qui reste à explorer.

La présente thèse s'est attaquée à l'évidence, à la familiarité qui entourent le concept de « relations à plaisanteries » et en font un élément du sens commun ethnologique. Elle s'est donnée pour objectif d'opérer une relecture épistémologique des catégories de pensée et des paradigmes classiques de la discipline ethnologique. C'est en sortant du carcan des théories juridico-fonctionnalistes et symbolistes, en s'éloignant des cohérences fonctionnelles qui ensevelissent les rapports de pouvoir que les logiques qui fondent les pratiques regroupées sous l'étiquette de « relations à plaisanteries » par l'ethnologie classique ont pu être dévoilées. La naissance de la catégorie savante de « relations à plaisanteries » est venue supprimer toute référence aux rapports de force entre sociétés, pour lui substituer une vision romantique des groupes humains vivant en harmonie grâce à la passation de traités de paix respectées « à la lettre ».

Contre cette forme d'africanisme, le travail de thèse s'est attaché à traquer les enjeux politiques qui rendent compte de la production et de la reproduction des pratiques sociales en question. Il propose en conclusion la seule définition possible du concept d'*utani*, si l'on suit fidèlement la logique explicative adoptée ici : *l'utani est un signifiant qui est utilisé pour désigner des situations sociales variées, plus ou moins codifiées, dans lesquelles les pratiques mises en œuvre par les individus ont pour objet conscient ou non d'affirmer un certain état de pouvoir par la manipulation des catégories identitaires disponibles dans l'espace social considéré et par la manipulation des représentations sociales qui sont associées à ces catégories.* Cette définition me semble suffisamment souple pour pouvoir intégrer la variabilité et la fluidité des pratiques selon les contextes de leur émergence. On n'aura donc jamais fini de « faire le tour » de *l'utani* parce que les modes d'association entre ce signifiant flou et un ensemble de pratiques sociales ne cessent de se modifier.